

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 366

11 février 2015

SOMMAIRE

Acorn (Luxco) 3	17522	Global Investment Selection	17527
Admiral European Investments Co II S.à r.l.	17523	GPE VII FIS II S.C.A.	17527
Advanz S.A.	17568	Grand City Properties S.A.	17544
Alinery Air Investments S.à r.l.	17530	HV Hermanus Sàrl	17527
Altura S.à r.l.	17523	IAB Financing S.à r.l.	17536
AluK S.A.	17526	KKH Capital Holdings S.à.r.l.	17522
Amdocs Luxembourg S.à r.l.	17523	KKH Capital S.à r.l.	17522
Amedeo S.à r.l.	17526	Longridge Investment S.A.	17528
Amstell Investments S.A.	17568	LVS Luxembourg III S.à r.l.	17529
Arazi S.à r.l.	17526	MainBlue Asset Management S.à r.l.	17544
Ardent Oil (Croatia) S.A.	17554	Mangusta Invest S.A.	17532
Arteva Services S.à r.l.	17547	Marint S.A.	17524
Atalaya Management Luxco S.à r.l.	17525	Maxi S.A.	17524
Atelier Cologne	17523	MCS Associates S.à r.l.	17525
Avaloq Luxembourg S. à r.l.	17523	MediaCenter Service Immobilier S.A.	17524
Barclays BCL Fixed Income S.à r.l.	17542	Media Holdings Limited S.à r.l.	17525
Camargue Investments S.A. SPF	17522	Meridiam MC S.A.	17528
Caret Lob S.à r.l.	17566	Microventures Investments S.A., SICAR	17524
Corporate Europe Investment Group S.A.	17522	Miro Holdings S.A.	17528
DRS Logistic S.à r.l.	17567	Redding Intervest S.à r.l.	17525
Euro-Power S.à r.l.	17527	Systemax Europe S.à r.l.	17529
Fiori Property S.à r.l.	17528	Vanguard Invest S.A.	17529
Flach S.A.	17532	V&L Investment Group S.A., en abrégé VLIG S.A.	17529
FT Luxembourg Holdco S.à r.l.	17553	WM International Investments S.à r.l.	17566

KKH Capital Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 192.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 13 janvier 2015.
Référence de publication: 2015006456/10.
(150006625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

KKH Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 12 janvier 2015.
Référence de publication: 2015006457/10.
(150006356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Corporate Europe Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour Corporate Europe Investment Group S.A.
Un mandataire
Référence de publication: 2015007023/11.
(150007535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Camargue Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 146.532.

Rectificatif au dépôt n° L 110 134 421 effectué en date du 17 août 2011

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015007024/11.
(150007517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Acorn (Luxco) 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 101.592.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 mars 2014 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 5 septembre 2014, sous la référence L140158720 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2015.
Référence de publication: 2015005971/12.
(150007427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Amdocs Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 412.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.865.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005984/10.

(150006562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Atelier Cologne, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 157.110.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005999/10.

(150006997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Altura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.834.

Les statuts coordonnés au 23 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015005982/11.

(150006628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Admiral European Investments Co II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 188.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015005974/11.

(150006606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Avaloq Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.673.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 29 avril 2014, sous la référence L140069433 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006004/12.

(150007143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Microventures Investments S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.744.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005599/10.

(150005129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Maxi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 107.334.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2015.

Référence de publication: 2015005591/10.

(150005758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Marint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 56.075.

Décision prise par le conseil d'administration par voie circulaire en date du 5 décembre 2014:

Suite au décès de Monsieur Ernesto Porro, le Conseil d'Administration décide de pourvoir à son remplacement en cooptant comme nouvel administrateur M. Gregor Marsiaj né le 27 juin 1976 à Torino (Italie) et demeurant 14, Selwook Place, 7W7 3QL Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015005588/13.

(150005766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

MediaCenter Service Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 31.392.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société MediaCenter Service Immobilier S.A. qui s'est tenue au Luxembourg en date du 30 décembre 2014

il résulte que l'Assemblée a:

1. Prononcé la clôture de la liquidation de la société anonyme MediaCenter Service Immobilier, ayant son siège social à 13 - 15 Breedewues L - 1259 Senningerberg, constituée suivant acte notarié en date du 27 juillet 1989 par devant Maître Frank BADEN, publié au Mémorial C numéro 388 du 27 décembre 1989 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER en date du 22 décembre 2014.

2. Décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du 29 décembre 2014, à l'adresse de la Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l. à 13 - 15 Breedewues L - 1259 Senningerberg.

Senningerberg, le 30 décembre 2014.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2015005569/21.

(150006364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Media Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 138.665.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015005567/9.
(150005138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

MCS Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 8, rue Ueleschter.
R.C.S. Luxembourg B 127.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015005593/9.
(150006137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Redding Intervest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 136.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REDDING INTERVEST S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
SOFINEX S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015005728/13.
(150006083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Atalaya Management Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.117,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.296.

Veillez prendre note des changements de l'adresse des associés suivants:

1. M. Alejandro Reynal AMPLE, ayant désormais pour adresse professionnelle 300 South Pointe Dr., appartement 3604, Miami, FL 33139, Etats-Unis d'Amérique.
2. M. Nelson ARMBRUST, ayant désormais pour adresse professionnelle Rua Theo Dutra 75, immeuble 8, Coimbra, appartement 72, Jardim Colombo, São Paulo 05628-000, Brésil.
3. M. Mauricio Teles MOTILHA, ayant désormais pour adresse professionnelle Avenida das Nações Unidas 14.171, 2^{ème} étage, Rochaverá, Ebony Tower, São Paulo 04794 -000, Brésil.
4. M. Mariano Castaños ZEMBORAIN, ayant désormais pour adresse professionnelle 7425 SW 134 Street, Pinecrest, Miami, FL 33156, Etats-Unis d'Amérique.
5. Inversiones J. Game M. y Compañía, ayant désormais pour adresse professionnelle Calle Santo Domingo 1725, Santiago 8340272, Chili.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant B

Référence de publication: 2015006903/23.
(150008034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

AluK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 169.455.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 29 août 2014 à 10h00

Rectificatif du dépôt initial déposé le 02/10/2014 - Numéro dépôt L140174114

Décisions:

1. Nomination d'un nouvel Administrateur A:

- Hélène MALGOUYRES épouse ROUX, né le 27 octobre 1968 à Toulouse et ayant son adresse au 4 avenue de Courrège, F-31400 Toulouse (France);

Le mandat du nouvel Administrateur A arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2014.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2015006896/17.

(150007474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Arazi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.782.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 décembre 2014

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 23 décembre 2014:

- La démission de Monsieur Sébastien Gaddini, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant a été acceptée par l'associé avec effet au 25 novembre 2014.

- Monsieur Wilhelmus Jongman, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu par l'Associé unique en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 23 décembre 2014.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015006900/18.

(150008235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Amedeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.574.

—
Il résulte des résolutions de l'Associé unique de la société en date du 12 janvier 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Eriks Martinovskis, demeurant professionnellement 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant, avec effet au 12 janvier 2015.

2. Nomination de M. Paul Gerald Brogan né le 21 juin 1981 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant, avec effet au 12 janvier 2015, pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions de l'Associé unique, le conseil de gérance est composé de ce personnes:

- M. Juan Alvarez Hernandez, gérant; et

- M. Paul Gerald Brogan, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015006898/19.

(150007999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

HV Hermanus Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: ZAR 200.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 182.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006384/10.

(150007177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

GPE VII FIS II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 180.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006366/10.

(150006631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Euro-Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 25.481.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015005302/14.

(150005603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Global Investment Selection, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.736.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société

En date du 16 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

De renouveler le mandat des personnes suivantes:

- Monsieur Massimo Paolo GENTILI, administrateur
- Monsieur Régis Deymié, administrateur
- Monsieur Juan Pelaez Y Fabra, administrateur
- Monsieur Mark Yves Rochat, administrateur
- PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé

avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2014.

GLOBAL INVESTMENT SELECTION S.A.

Référence de publication: 2015006362/20.

(150007117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Longridge Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 149.681.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006503/10.

(150006927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Meridiam MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.093.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006563/10.

(150006692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Fiori Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 94.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIORI PROPERTY S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
SOFINEX S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015005344/13.

(150006088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Miro Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.
R.C.S. Luxembourg B 164.167.

En date du 8 Décembre 2014, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'administration

Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes

Rayer:

Deloitte Audit S.A.

RCS: B67895

Inscrire:

Andreas Audit Services S.à r.l.

RCS: B180044

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Commissaire aux comptes

Mandat: jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019

Larochette, le 13 Janvier 2015.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015006541/21.

(150006807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Vanguard Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 94.365.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2015.
Référence de publication: 2015005906/10.
(150005043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Systemax Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.136.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 Décembre 2014.
Systemax Europe S.à r.l.
Joost A. Mees
Gérant
Référence de publication: 2015005791/13.
(150006235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

V&L Investment Group S.A., en abrégé VLIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 14, rue Wurth Paquet.
R.C.S. Luxembourg B 55.620.

Décision de l'administrateur unique tenue à Luxembourg en date du 09 janvier 2015

Suivant la loi du 28.07.2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A-N°161 du 14 août 2014,
L'administrateur unique décide de nommer:
Nathalie CRAHAY, expert-comptable, demeurant 14 rue Wurth Paquet L-2737 Luxembourg, dépositaire des titres au porteur de la société.
Amalia KAKLAMANOS
Administrateur unique
Référence de publication: 2015005893/15.
(150005875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

LVS Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 172.568.

EXTRAIT

En date du 11 décembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé (i) d'accepter la démission de Monsieur Sansal Ozdemir en tant que gérant B de la Société avec effet au 19 décembre 2014 et (ii) de nommer Monsieur Paul Lawrence, avec adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 11 décembre 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2015.
Pour LVS Luxembourg III S.à r.l.
Référence de publication: 2015006520/16.
(150007281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Alinery Air Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.891.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of December

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

acting in his capacity as attorney-in-fact of "GLIBRO HOLDING S.A". a public company limited by shares ("société anonyme") duly incorporated and validly existing under the law of Luxembourg and having its registered office at L-1331 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (the "Sole Shareholder"), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B47 584.

by virtue of a power of attorney given under private seal delivered to him, which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "ALINERY AIR INVESTMENTS S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 109 891, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), dated June 30th, 2005, published in the Mémorial C number 1423 of December 20th, 2005. The articles of association have not been amended since the incorporation.

2. - The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

3. - The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

4. - The Sole Shareholder acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5. - The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6. - The Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7. - The Sole Shareholder presents its liquidation report and accounts. The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8. - The Sole Shareholder further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9. The Sole Shareholder decides to immediately approve the liquidation report and accounts.

The sole Shareholder or liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company will be netted as fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liability (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself.

10. - The Sole Shareholder in the third extraordinary general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11.- Discharge is given to the managers.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 900.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société "GLIBRO HOLDING S.A". une société anonyme avec siège social à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47 584 (" l'Associé Unique")

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "ALINERY AIR INVESTMENTS S.à r.l.", société à responsabilité limitée avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109 891, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Me Jean SECKLER, résidant à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1423 du 20 décembre 2005. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3.- L'Associé Unique est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- L'Associé Unique agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- L'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- L'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- L'Associé Unique présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- L'Associé Unique en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- L'Associé Unique décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

L'Associé Unique ou liquidateur de la société déclare que la société a cessé toute activité, que tous passifs existants/ connus de la société sera soldé, que l'associé unique reprend tout l'actif et s'engager à régler tout le passif impayé (si existant) de la société, en particulier tout passif existant connu ou inconnu avant toute reprise à son profit.

10.- L'Associé Unique, constituée en troisième assemblée générale extraordinaire, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux gérants de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

17532

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 900,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2014. Relation GRE/2014/5411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015006015/123.

(150007431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Flach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 10-12, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 96.539.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005346/9.

(150006093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Mangusta Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 193.440.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RED ROCK INVESTMENT S.A., société anonyme, ayant son siège à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.882.

ici représentée par Madame Joëlle MAMANE, en sa qualité d'administrateur unique de la Société, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen 23.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «MANGUSTA INVEST S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex, e-mail ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex, e-mail ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (ci-après dénommés les «Administrateurs»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur (ci-après dénommé L' «Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire les actions comme suit:

RED ROCK INVESTMENT S.A., prénommée, 1.000 actions

Total: mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ neuf cent quatre-vingt-quinze euros (995,-Eur).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante précitée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, et, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. est appelé à la fonction d'administrateur, son mandat expirera lors de l'assemblée générale de l'année 2020:

Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2020:

Gestal Sàrl, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 184722.

4. Le siège social de la société est fixé à 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MAMANE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63606. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005585/207.

(150005717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

IAB Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.628.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

IAB FINANCING II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 151.124;

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a power of attorney given under private seal on December 17, 2014.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above (the Shareholder), has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "IAB FINANCING S.à r.l." (the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 139.628 has been incorporated by a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 18 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 16 July 2008 under number 1749. The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 6 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 22 May 2014 under number 1315.

- That the share capital of the Company amounts to EUR 5,470,000 (five million four hundred and seventy thousand euros), represented by 4,923,000 (four million nine hundred and twenty three thousand) class A shares and 547,000 (five hundred and forty seven thousand) class B shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

- That the Shareholder holding the voting rights attached to 4,923,000.- (four million nine hundred and twenty-three thousand) class A shares, being understood that 547,000 (five hundred and forty seven thousand) class B shares are temporarily held by the Company, declares having been informed in advance on the agenda of the meeting (the Meeting) and to have waived any convening notice. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda of the Meeting:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of EUR 5,470,000.- (five million four hundred and seventy thousand euros) to EUR 4,923,000.- (four million nine hundred and twenty three thousand euros) by cancellation of 547,000 (five hundred and forty seven thousand) class B shares, each having a nominal value of EUR 1.- (one euro);

2. Subsequent decision to reclassify 4,923,000 (four million nine hundred and twenty three thousand) class A shares into 4,923,000 (four million nine hundred and twenty three thousand) shares;

3. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect the above item;
4. Subsequent deletion of the fourth paragraph of article 16 of the Articles;
5. Subsequent deletion of article 21 of the Articles relating to the definition of "Majority Shareholder" and "Minority Shareholder";
6. Subsequent deletion of the third paragraph of article 10 of the Articles, and
7. Subsequent amendment of article 12 of the Articles.

The Meeting thus requested the undersigned notary to record the following resolutions adopted by the Shareholder represented:

First resolution

The Meeting decides to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 547,000.- (five hundred and forty seven thousand euros) from its current amount of EUR 5,470,000.- (five million four hundred and seventy thousand euros) down to 4,923,000.- (four million nine hundred and twenty three thousand euros) by cancellation of 547,000 (five hundred and forty seven thousand) class B shares, each having a nominal value of EUR 1.- (one euro), which are temporarily held by the Company in accordance with a shares redemption agreement entered into between the Company, the Shareholder and Glaspin Consultants Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, with its registered office at 17 Gr. Xenopoulou str., Limassol, Cyprus, registration number 266217 (Glaspin) (the Agreement), and by reimbursement to Glaspin, in accordance with the Articles and the Agreement.

As a result of the cancellation of 547,000 (five hundred and forty seven thousand) class B shares, the share capital of the Company shall be fully owned by the Shareholder in its capacity as holder of the remaining 4,923,000 (four million nine hundred and twenty three thousand) class A shares.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting decides to reclassify 4,923,000 (four million nine hundred and twenty three thousand) class A shares exclusively held by the Shareholder into 4,923,000 (four million nine hundred and twenty three thousand) shares.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting decides to amend article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at 4,923,000.- (four million nine hundred and twenty three thousand euros) represented by 4,923,000 (four million nine hundred and twenty three thousand shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

The authorized capital, including the subscribed capital is fixed at EUR 8,000,000.- (eight million euros).

The Sole Manager or the Board of Managers is also authorized to issue convertible instruments within the limits of the authorized capital. The Sole Manager or the Board of Managers will determine the terms and conditions of the convertible instruments.

Furthermore, the Sole Manager or the Board of Managers is authorized, during a period of 5 (five) years from the date hereof, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by conversion of convertible instruments, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the Sole Manager or the Board of Managers. The Sole Manager or the Board of Managers is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Every time the Sole Manager or the Board of Managers acts to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, the Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve”.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting decides to delete the fourth paragraph of article 16 of the Articles, which is as follows:

“Notwithstanding the above, the Shareholders Reserved Matters shall be decided upon by resolutions to be adopted by the unanimous vote of the shareholders.

Definitions:

Cydia	means Cydia Sp zoo, a limited liability company organized and existing under the laws of Poland, with registered office in Wroclaw, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS No. 0000303632;
Libet	means Libet S.A., a joint stock company organized and existing under the laws of Poland, with registered office at ul. Powstanców Slaskich 5, 53-332 Wroclaw, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register kept by the District Court for Wroclaw, Fabryczna, VI Business Division of the National Court Register under KRS No. 0000109191;
Merged Company	means the company established under the laws of Poland resulting from the merger of Cydia and Libet;
Shareholders Reserved Matters	means the following matters which will require the unanimous vote of the shareholders pursuant to the provisions of article 16, fourth paragraph of the Articles: <ul style="list-style-type: none"> (i) in respect of Libet or, as the case may be, the Merged Company <ul style="list-style-type: none"> - the change of the business purpose, and/or - the winding-up, the liquidation. (ii) the issuance of new shares in the Company for any purpose other than to meet reasonable funding requirements of Libet or, as the case may be, the Merged Company, and/or (iii) the acquisition by the Company, Libet or the Merged Company of services, shares or assets, directly or indirectly, from any shareholder or any its affiliate, and/or (iv) the authorization of any issue of shares in Cydia, Libet or, as the case may be, the Merged Company, unless such issue shall be: <ul style="list-style-type: none"> - addressed solely to the Company, or - made solely for the purpose of an initial public offering, to be governed by the polish laws, of Cydia, Libet or, as the case may be, the Merged Company, or - at the fair market value per share, as confirmed in the fairness opinion or otherwise by reputable financial institution, provided such issue shall be addressed to the entity(-ies) other than Majority Shareholder or its affiliates.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting decides to delete article 21 of the Articles relating to the definition of “Majority Shareholder” and “Minority Shareholder”.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting decides to delete the third paragraph of article 10 of the Articles, which is as follows:

“Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time and for as long as the Majority Shareholder holds any shares in the Company, the Minority Shareholder shall not, without the prior written consent of the Majority Shareholder, pledge, transfer its shares and rights in the Company, and shall not establish any encumbrance over its shares in the Company.”

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting decides to amend article 12 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers composed of at least two managers divided into two categories, respectively denominated Category A Managers and Category B Managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) shall be appointed and may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

IAB FINANCING II S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.124;

représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus (l'Associé), a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Que la présente société à responsabilité limitée «IAB FINANCING S.à r.l.» (la Société), établie et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 139.628, a été constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1749 en date du 16 juillet 2008. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1315 en date du 22 mai 2014.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 5.470.000,- (cinq millions quatre cent soixante-dix mille euros) représenté par 4.923.000 (quatre millions neuf cent vingt-trois mille) parts sociales de classe A et 547.000 (cinq cent quarante-sept mille) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

- Que l'Associé détenant les droits de vote attachés aux 4.923.000 (quatre millions neuf cent vingt-trois mille) parts sociales de classe A, étant entendu que les 547.000 (cinq cent quarante-sept mille) parts sociales de classe B sont temporairement détenues par la Société, déclare avoir été informé en avance de l'ordre de jour de l'assemblée et renonce aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'agenda suivant:

Agenda:

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 5.470.000,- (cinq millions quatre cent soixante-dix mille euros) à celui de EUR 4.923.000,- (quatre millions neuf cent vingt-trois mille euros) par l'annulation de 547.000 (cinq cent quarante-sept mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;

2. Décision subséquente de reclasser les 4.923.000 (quatre millions neuf cent vingt-trois mille) parts sociales de classe A en 4.923.000 (quatre millions neuf cent vingt-trois mille) parts sociales;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le point ci-dessus;

4. Suppression subséquente du quatrième paragraphe de l'article 16 des Statuts;

5. Suppression subséquente de l'article 21 des Statuts relatif à la définition de «Associé Majoritaire» et «Associé Minoritaire»;

6. Suppression subséquente du troisième paragraphe de l'article 10 des Statuts; et

7. Modification subséquente de l'article 12 des Statuts.

L'assemblée requiert ainsi le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes adoptées par l'Associé représenté:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 547.000,- (cinq cent quarante-sept mille euros) de son montant actuel de EUR 5.470.000,- (cinq millions quatre cent soixante-dix mille euros) à celui de 4.923.000,- (quatre millions neuf cent vingt-trois mille euros) par l'annulation de 547.000 (cinq cent quarante-sept mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, temporairement détenues par la Société conformément à un contrat de rachat de parts sociales conclu entre la Société, l'Associé et Glaspin Consultants Limited,

une société constituée en vertu du droit chypriote ayant son siège social au 17 Gr. Xenopoulou str., Limassol, Chypre et portant le numéro d'immatriculation 266217 (Glaspin) (le Contrat) et par remboursement à Glaspin, ce conformément aux Statuts et au Contrat.

En conséquence de l'annulation de 547.000 (cinq cent quarante-sept mille) parts sociales de classe B, le capital social de la Société est intégralement détenu par l'Associé en sa capacité de détenteur des 4.923.000 (quatre millions neuf cent vingt-trois mille) parts sociales de classe A restantes.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'Assemblée décide de reclasser 4.923.000 (quatre millions neuf cent vingt-trois mille) parts sociales de classe A exclusivement détenues par l'Associé en 4.923.000 (quatre millions neuf cent vingt-trois mille) parts sociales.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts qui devra désormais être lu de la façon suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 4.923.000,- (quatre millions neuf cent vingt-trois mille euros) représenté par 4.923.000 (quatre millions neuf cent vingt-trois mille) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital autorisé, y inclus le capital souscrit, est fixé à huit millions d'Euro (EUR 8.000.000,-).

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est aussi autorisé à émettre des instruments convertibles dans les limites du capital autorisé. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera les termes et conditions de ces instruments convertibles.

En outre le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter à n'importe quel moment le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par conversion d'instruments convertibles, par compensation ou de toute autre manière à déterminer par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux associés antérieurs un droit préférentiel de souscription des parts sociales à émettre. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer toute personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés, la Société pourra racheter ses propres parts sociales et ce dans les limites exposées dans les Statuts et dans la Loi.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les parts sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Assemblée décide de supprimer le quatrième paragraphe de l'article 16 des Statuts qui est le suivant:

«Nonobstant ce qui précède, il sera décidé des Matières Réservées aux Associés par résolutions des associés prise à l'unanimité des votes.

Définitions:

Cydia	désigne Cydia Sp zoo, une société à responsabilité limitée de droit polonais, ayant son siège social à Wrocław, enregistrée auprès du registre des commerçants du tribunal d'arrondissement sous le numéro KRS 0000303632;
Libet	désigne Libet SA, une société anonyme de droit polonais, ayant son siège social à Powstanców Slaskich 5, 53-332 Wrocław, enregistrée auprès registre des commerçants du Tribunal d'Arrondissement de Wrocław, Fabryczna, 6 ème Section des Affaires, sous le numéro KRS 0000109191;
Matières Reservées aux Associés	désigne les matières requérant le vote unanime des associés suivant l'article 16, quatrième alinéa des Statuts, comme suit: (i) en ce qui concerne Libet, ou le cas échéant, la Société Fusionnée: - la modification de l'objet social, et/ou - la dissolution, la liquidation.

(ii) l'émission de nouvelles parts sociales dans la Société visant n'importe quel autre objectif que celui de suffire aux besoins financiers raisonnables de Libet, ou le cas échéant de la Société Fusionnée et/ou,

(iii) l'acquisition par la Société, Libet or la Société Fusionnée de services, parts sociales ou actifs, directement ou indirectement, venant de tout associé ou de n'importe quelle de ses affiliées, et/ou (iv) l'autorisation d'émettre des parts sociales dans Cydia, Libet ou, le cas échéant, la Société Fusionnée, à moins qu'une telle émission ne soit:

- adressée uniquement à la Société, ou
- seulement faite dans l'objectif d'une offre publique initiale soumise au droit polonais, de Cydia, Libet, ou le cas échéant, de la Société Fusionnée,
- à la valeur de marché par part sociale, telle que confirmée par un avis d'équité ou tout autre document d'une institution financière renommée, pourvu qu'une telle émission soit adressée à une/des entités autre que l'Associé Majoritaire ou ses affiliées.

Société Fusionnée désigne la société de droit polonais résultant de la fusion entre Cydia et Libet.»

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Assemblée décide de supprimer l'article 21 des Statuts relatif à la définition de «Associé Majoritaire» et «Associé Minoritaire».

Sixième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Assemblée décide de supprimer le troisième paragraphe de l'article 10 des Statuts qui est le suivant:

«Sous réserve des dispositions d'un éventuel pacte d'associés pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les associés et aussi longtemps que l'Associé Majoritaire détiendra des parts sociales dans la Société, l'Associé Minoritaire ne devra pas, sans le consentement écrit préalable de l'Associé Majoritaire, nantir, transférer ses parts sociales et droits qu'il détient dans la Société, et ne devra pas émettre de sûretés sur les parts sociales qu'il détient dans la Société.»

Septième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 12 des Statuts qui devra désormais être lu de la façon suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un gérant unique (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) et peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62448. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005437/307.

(150005298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Barclays BCL Fixed Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 101.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.137.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED

Barclays BCLI no. 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.088,

here represented by Me Ben SEGALLA, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Barclays BCL Fixed Income S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.137, which has been incorporated by a notarial deed of the undersigned notary dated 13 October 2011, and which articles of association (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2981 dated 6 December 2011. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 5 December 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 547 dated 28 February 2014.

The appearing party representing the whole share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and of Article 14 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend the financial year of the Company, with immediate effect, which will run from 1st January of one year to 31 December of the same year.

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges and resolves that the current financial year of the Company which started on 21 December 2014 will close on 31 December 2014, and that the subsequent financial year will start on 1st January 2015 and will end on 31 December 2015.

Second resolution

As a consequence of the above résolution, the Sole Shareholder decides to amend article 15 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 15. Financial year.** The Company's financial year runs from 1st January of one year to the 31st December of the same year.

The shareholder(s) may shorten the term of the financial year at any time."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de Décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Barclays BCLI no. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.088,

ici représentée par Me Ben SEGALLA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de "Barclays BCL Fixed Income S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.137, constituée par acte du notaire instrumentant, le 13 octobre 2011, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2981 du 6 décembre 2011. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 5 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 547 du 28 février 2014.

La partie comparante représente l'intégralité du capital social et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec les provisions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel un associé d'une société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans les minutes ou établies par écrit, et de l'article 14 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, de sorte que l'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier d'une année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Pour éviter tout doute, l'Associé Unique reconnaît et décide que l'exercice social en cours de la Société commencé le 21 décembre 2014 se terminera le 31 décembre 2014, et que l'exercice social suivant commencera le 1^{er} janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2015.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur qui suit:

" **Art. 15. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier d'une année et se termine le 31 décembre de la même année.

Le ou les associés peuvent abrégier la durée de l'exercice social à tout moment."

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. SEGALLA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. LAC/2014/63232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006058/104.

(150006329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2015006351/10.

(150006719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

MainBlue Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 149.404.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month December,

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

MainFirst Bank AG, a public limited liability company (Aktiengesellschaft) incorporated under the laws of Germany, with registered office at Torhaus Westhafen, Speicherstraße 57, D-60327 Frankfurt am Main, Germany, incorporated on 16 August 2001 and registered with the trade register at the district court of Frankfurt am Main, Germany, under number HRB 53261, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Niels SAUERLAND, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Frankfurt on 28 November 2014.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to record that:

1. The appearing party is the sole shareholder of MainBlue Asset Management S.à r.l., (in liquidation), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149404 and having a share capital of EUR 12,500, incorporated on 26 October 2009 by a deed of the officiating notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2438 of 15 December 2009. The articles of incorporation have never been amended since then.

2. The corporate capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) divided into 125 (one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each.

3. The Company has been dissolved and placed into liquidation by a deed of the officiating notary, dated 7 November 2014 (the Liquidation).

4. It appears from the excerpt delivered by the Trade and Companies Register of Luxembourg, which will remain attached to these resolutions, that the Sole Shareholder holds all remaining shares of the Company;

5. The Sole Shareholder present or represented can thus validly deliberate and resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder hears and acknowledges the report of KPMG (the Auditor) on the financial statements for the period from 1 January 2014 to 7 November 2014, the date of the resolution of the Sole Shareholder deciding to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder approves the audited financial statements for the period from 1 January 2014 to 7 November 2014, the date of the resolution of the Sole Shareholder deciding to dissolve and liquidate the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to give full release (quitus) to the members of the board of directors for all their duties during, and in connection with, the financial year having started on 1 January 2014 and having ended on 7 November 2014, the date of the resolution of the Sole Shareholder deciding to dissolve and liquidate the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder hears and approves the liquidation report (rapport de liquidation), presented by Mr Daniel Van Hove acting and appointed as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges and approves the report of KPMG, acting as Commissaire à la liquidation, for the period from 7 November 2014, the date of the resolution of the Sole Shareholder deciding to dissolve and liquidate the Company, until the date of the closing of the Liquidation.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to pay all outstanding debts of the Company and any amount which may possibly be due to any third party and to close the Liquidation.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to give full release (quitus) to the Liquidator of the Company, for all his duties during, and in connection with, the Liquidation.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to give full release (quitus) to KPMG (i) acting as Auditor in connection with the financial year having started on 1 January 2014 and having ended on 7 November 2014 and (ii) acting as Commissaire à la liquidation until the date of the closing of the Liquidation.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the place where the Company's books and corporate documents are to be kept during five years following the publication of the Closing in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) at the following address, 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt eine deutsche Übersetzung der Beschlüsse des vorherigen Textes:

Im Jahr zweitausendvierzehn, am zweiundzwanzigsten Tag des Monats Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg-Stadt (Großherzogtum Luxemburg),

ERSCHIEN

MainFirst Bank AG, eine Aktiengesellschaft, gegründet gemäß deutschen Recht, mit Gesellschaftssitz in Torhausen Westhafen, Speicherstrasse 57, D-60327 Frankfurt am Main, Deutschland, gegründet am 16 August 2001 und registriert im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Frankfurt am Main, Deutschland, unter der Nummer HRB 53261, welche der alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft ist, (der Alleinige Anteilsinhaber),

hier vertreten durch Herrn Niels SAUERLAND, Avocat, mit Geschäftsadresse in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg aufgrund einer Vollmacht vom 28. November 2014;

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienene Partei und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

1. Die erscheinende Person ist der alleinige Gesellschafter der MainBlue Asset Management S.à.r.l., (in Liquidation), (société à responsabilité limitée), mit ihrem Gesellschaftssitz in 370, route de Longwy, L-1940 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, registriert im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B149404 und einem Grundkapital von EUR 12.500, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 26.

Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2438 vom 15. Dezember 2009. Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht mehr geändert.

2. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ist festgelegt auf EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteile, mit einen Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro).

3. Mit Urkunde vom 7. November 2014 des amtierenden Notars wurde die Gesellschaft aufgelöst und die Liquidation der Gesellschaft eingeleitet.

4. Wie aus dem als Anhang beigefügten Auszug der Gesellschaft ausgestellt durch das Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, ersichtlich, hält der Alleinige Anteilsinhaber alle verbleibenden Anteile an der Gesellschaft.

5. Der Alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft nimmt den Bericht von KPMG (der Wirtschaftsprüfer) betreffend des Rumpfgeschäftsjahres vom 1. Januar 2014 bis zum 7. November 2014, dem Datum an dem der Alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft den Beschluss gefasst hat die Liquidation der Gesellschaft einzuleiten und die Gesellschaft aufzulösen, zur Kenntnis.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Anteilsinhaber genehmigt den Abschluss des Rumpfgeschäftsjahres vom 1. Januar 2014 bis zum 7. November 2014, dem Datum an dem der Alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft den Beschluss gefasst hat die Liquidation der Gesellschaft einzuleiten und die Gesellschaft aufzulösen.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Anteilsinhaber beschließt die Entlastung (quitus) der Geschäftsführung für die Erfüllung sämtlicher Aufgaben, während, und in Zusammenhang mit, der Liquidation und für das Rumpfgeschäftsjahr vom 1. Januar 2014 bis zum 7. November 2014, dem Datum an dem der Alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft den Beschluss gefasst hat die Liquidation der Gesellschaft einzuleiten und die Gesellschaft aufzulösen.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft nimmt den Bericht des Liquidators (rapport de liquidation), Herrn Van Hove in seiner Funktion als durch die Gesellschaft ernannter Liquidator (der Liquidator), zur Kenntnis.

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft nimmt zur Kenntnis und beschließt den Bericht von KPMG als Commissaire à la liquidation, für den Zeitraum vom 7. November 2014, dem Datum an dem der Alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft den Beschluss gefasst hat die Liquidation der Gesellschaft einzuleiten und die Gesellschaft aufzulösen, bis zum Datum des Abschlusses der Liquidation.

Sechster Beschluss

Der Alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft beschließt sämtliche Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft bekannten Dritten, inklusive Liquidationskosten, vollständig zu bezahlen, alle derzeit nicht bekannten und unbezahlten Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft auszugleichen und die Liquidation abzuschließen.

Siebter Beschluss

Der Alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft beschließt die Entlastung (quitus) des Liquidators für die Ausführung sämtlicher Aufgaben, während, und in Zusammenhang mit, der Liquidation.

Achter Beschluss

Der Alleinige Anteilsinhaber beschließt die Entlastung (quitus) des Wirtschaftsprüfers für die Ausführung sämtlicher Aufgaben, (i) betreffend des Rumpfgeschäftsjahres vom 1. Januar 2014 bis zum 7. November 2014, dem Datum an dem der Alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft den Beschluss gefasst hat die Liquidation der Gesellschaft einzuleiten und die Gesellschaft aufzulösen und (ii) während, und in Zusammenhang mit, der Liquidation in der Funktion als Commissaire à la liquidation.

Neunter Beschluss

Der Alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft beschließt, dass die Bücher und Unterlagen der Gesellschaft für mindestens fünf Jahre ab dem Tag der Veröffentlichung der Beendigung im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) an folgender Adresse aufbewahrt werden müssen: 370, route de Longwy, L-1940 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

17547

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausendvierhundert Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. SAUERLAND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. LAC/2014/63227. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005562/163.

(150005682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Arteva Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.650,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.096.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KoSa US Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one billion twenty million one hundred eighty-four thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 1.020.184.475,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100561,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 9, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Arteva Services S.à r.l.", having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67096 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated November 16, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 48, dated January 27, 1999, and whose articles of association have last been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg dated January 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 630, dated March 23, 2009.

II. The Company's share capital is set at twenty-seven thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 27.650,00) represented by five hundred fifty-three (553) shares (the Shares) with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

III. The sole shareholder resolves to proceed with a full restatement of the Company's articles of association, so that they shall read as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Arteva Services S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twenty-seven thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 27.650,00) represented by five hundred fifty-three (553) shares of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company’s assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the joint signatures or the single signature of any persons or person to whom a signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KoSa US Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social d'un milliard vingt millions cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-quinze Euro (EUR 1.020.184.475,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100561,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Arteva Services S.à r.l.», (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67096, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 48, en date du 27 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du January 20, 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 630, en date du 23 mars 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept mille six cent cinquante Dollars Américains (USD 27.650,00) représenté par cinq cent cinquante-trois (553) parts sociales (les Parts Sociales) ayant toutes une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (EUR 50,00) chacune.

III. L'associé unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Arteva Services S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, suivant les exigences des dispositions alors applicables de la Loi.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-sept mille six cent cinquante Dollars Américains (USD 27.650,00) représenté par cinq cent cinquante-trois (553) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants, ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015006047/338.

(150006969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

FT Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 164.226.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 8 janvier 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Eriks Martinovskis, demeurant professionnellement 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 12 janvier 2015.

2. Nomination de M. Paul Gerald Brogan né le 21 juin 1981 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 12 janvier 2015, pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions de l'Actionnaire unique, le conseil de gérance est composé de ce personnes:

- M. Jeffrey Wright, gérant A;
- M. Christian McGrath, gérant A;
- M. Ronan Carroll, gérant B;
- M. Cédric Bradfer, gérant B; et
- M. Paul Gerald Brogan, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015006341/22.

(150006834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Ardent Oil (Croatia) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 19.351.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the 8th of January.

Before us Maître Blanche MOUTRIER notary residing in Esch Sur Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Ardent Oil (Luxembourg) Holding S.A., a société anonyme duly formed and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with the registered office in L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, hereafter represented by Mr Charles Duro residing professionally at 3 rue de la Chapelle, L - 1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal to him, which will remain annexed hereto

Such appearing person, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company:

Art. 1. Formation. There is formed a joint stock company (“the Company”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of “Ardent Oil (Croatia) S.A.”.

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the director or in case of plurality of directors by the Board of Directors and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the director or as the case may be by the Board of Directors.

In the event that, in the view of the director or as the case may be the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the director or as the case may be the Board of Directors.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company (“the Affiliated Company(ies)”);

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantees or other form of security-interest, whether by personal covenant or by pledge, mortgage or any other form of charge upon all or part of the Company’s property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company and/or its Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg laws, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may proceed to the acquisition, the worldwide exploitation, the disposal by sale, exchange or in any other manners, the granting by means of licensing or by any other legally admissible means of all intellectual property and industrial rights (including but not limited to manufacturer and trademark rights, patents, copyrights and related rights, industrial designs and models, plans, secret formulas or processes, domain names and software) as well as the use or the right to use industrial, commercial or scientific equipment and the adoption of any appropriate measure in order to protect these rights.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at fifty thousand euros (50.000,-eur) represented by fifty thousand (50.000) shares with a nominal value of one euro (1,-eur) each.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Directors subject to the availability of funds determined by the Board of Directors on the basis of relevant Interim Accounts.

Art. 7. Share premium and assimilated premiums. In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as assimilated premiums accounts to the extent permitted by the Laws may be set up.

Amongst the assimilated premiums, the Board of Directors is authorized to collect the contributions in net equity not remunerated by shares from the existing shareholder(s) of the Company ("Capital Contribution").

The allocation of the share premium and assimilated premiums accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 9. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form, in bearer form in dematerialized form, or partly in one form or the other forms, at the option of the shareholders.

By derogation, the Board of Directors may freely refuse to issue dematerialized shares in presence of a request of dematerialization.

Furthermore, the holding of registered shares of the Company may be realized by dematerialization of their registration and inscription insofar as permitted by the Laws.

Art. 9.1. Registered shares. In presence of registered shares, a register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the dates thereof or conversion of the shares into shares in bearer form or dematerialized form.

Ownership of registered shares shall be established by an entry in the register of registered shares.

Art. 9.2. Bearer shares. Bearer shares shall be signed by the directors, in accordance with the rules of representation of the Company and shall indicate (i) the date of the articles of incorporation of the Company and the date of publication thereof, (ii) the capital of the Company, the number and type of each class of shares and the nominal value of the securities or the interest in the Company which they represent, (iii) a brief description of the contributions made to the Company and the conditions on which they are made, (iv) any special advantages conferred upon the founders, (v) the duration of the Company, (vi) the day and the time of the annual general meeting and the municipality in which it is to be held.

Bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors which shall not be a shareholder of the Company.

Once deposited, the bearer shares shall be registered into the register of bearer shares of the Company held by the depositary.

The register shall contain the identification of the shareholder, the number of bearer shares held, the date of the deposit, the transfer dates and the date of conversion into registered shares or dematerialized shares.

Ownership of bearer shares shall be evidenced by a registration in the register of bearer shares of the Company.

Rights attached to bearer shares may be exercised only if the bearer shares are deposited with the depositary and if all the mentions are registered into the register of bearer shares of the Company.

Art. 9.3. Dematerialized shares. Dematerialized shares shall be materialized by a securities account entry in the name of the holder to a clearing house, a central account keeper as well as Luxembourg or foreign accounts keeper.

Art. 9.4. Conversion of shares. Holders of registered shares, bearer shares or dematerialized shares may, at any time, request the conversion at their own costs into any other form, except dematerialized shares which must be exclusively converted into registered shares.

The shareholders shall notify to the Company by registered letter with confirmation of receipt their decision to convert their shares, and the Company shall proceed to such a conversion within 30 working days from the day of reception of the notification.

By derogation, the Board of Directors may freely refuse to convert registered or bearer shares into dematerialized shares in presence of a request of dematerialization.

Art. 10. Transfer of shares. The shares of the Company are freely transferable.

Art. 10.1. Registered shares. The transfer of registered shares of the Company shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the register of registered shares of the Company, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives.

The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

Art. 10.2. Bearer shares. The transfer of bearer shares shall be enforceable towards the Company via a statement of transfer registered in the register of bearer shares by the depositary.

The depositary may accept and enter in the register a transfer on the basis of a correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The notification of transfer by reason of death is validly made in respect of the depositary, if there is no opposition, upon delivery of a death certificate, an inscription certificate of registration and an affidavit (acte de notoriété) attested by the judge or the notary.

Art. 10.3. Dematerialized shares. The transfer is made by a wire from an account to another.

Art. 11. Composition of the Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, who need not be shareholders themselves.

However, if the Company is set up by a sole shareholder or, if it is recorded at a general meeting of shareholders that the Company has a sole shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one member until the next ordinary general meeting following the recording of the existence of more than a shareholder.

The director(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate which may not exceed six years, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Art. 12. Power of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

Art. 13. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole director or in case the Board of Directors is composed of three members or more by the joint signatures of any two directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such special power.

Art. 14. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors appoints from among its members a chairman and may appoint a secretary who need not be a director himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another director as his proxy.

Any member of the Board of Directors may represent one or more other members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 15. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the director(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the director(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of interest. If any of the directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall disclose such personal interest to the other director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole director it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the director or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 17. Liability of the director(s). The director(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 18. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation are supervised by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 19. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Friday of May at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 21. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing at least ten per cent (10%) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

Holders of dematerialized shares can access to any general meeting and exercise their rights only if they hold their shares on or at the latest the fourteenth day before the meeting at 24 hours Luxembourg time.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

One or more shareholders may participate in a general meeting by conference call, videoconferencing or any other similar means of communication enabling the several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the general meeting for the purpose of the quorum and majority requirements.

Each share entitles to one vote.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, each share entitling to one vote.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be at least half (1/2) of the share capital and resolutions shall be adopted by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

If such quorum is not reached at the first meeting, the shareholders may be convened a second time and resolutions shall be adopted without quorum requirement by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

Art. 22. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 23. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 24. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 72 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 25. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The Board of Directors may decide to distribute an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The auditor(s) or the independent auditor(s) in their report to the Board of Directors shall verify whether the conditions for the distribution of the interim dividend have been satisfied.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or the distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Art. 26. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 27. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory disposition

By exception, the first financial year starts on the date of incorporation and ends on December 31st, 2015.

The first annual general meeting shall be held in the year 2016.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed a number of shares of the Company and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
Ardent Oil (Luxembourg) Holding S.A. prenamed	50.000,-Eur	50.000,-Eur	50.000
Total	50.000,-Eur	50.000,-Eur	50.000

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of fifty thousand euros (50.000,-eur) is as of now available to the Company.

Said bank certificate will remain attached to the present deed.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.600,-Eur.

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above named subscriber, representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at four and the number of the statutory auditor at one.
2. Are appointed as directors:

- Mr Dirk Cornelis Van Meurs born on January 8th, 1944 in Hilversum (The Netherlands) and residing at Lovelands Farm, Lovelands Lane, GU 248DS Chobham Woking Surrey (UK);

- Mr Jan Dekker, born on March 19th, 1948 in Gravenhage (The Netherlands) and residing at 25 Van Merlenlaan 2101 GC Heemstede (The Netherlands);

- Mr Charles DURO, born on June 5th, 1958 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) with professional address at 3 rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

- Mr Robert Dennis Moore, born on September 29th, 1957 in Birmingham (United-Kingdom) and residing at 32 Park Road, Woking, Surrey, GU22 7BX (United-Kingdom).

3. Has been appointed statutory as auditor:

- FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., having its registered office at L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faiencerie (Grand-Duchy of Luxembourg).

4. The address of the Company is set at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg).

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2021, unless otherwise decided by a shareholders meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, whose is known to the notary by its social denomination, bylaws and residences, the said party appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version

L'an deux mille quinze, le huit janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch Sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. Ardent Oil (Luxembourg) Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, ici représenté par Me Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société anonyme ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "Ardent Oil (Croatia) S.A.".

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par gage, hypothèque ou toute autre forme de charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et/ou des Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par les lois luxembourgeoises; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de cinquante mille euros (50.000,-eur) représenté cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,-eur) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées. En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilées, le Conseil d'Administration est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des actionnaire(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. S'il y a plusieurs propriétaires par Action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives, au porteur, dématérialisées, ou en partie dans plusieurs de ces formes, au choix des actionnaires.

Par dérogation, le Conseil d'Administration peut librement refuser d'émettre des actions dématérialisées en présence d'une demande en dématérialisation.

Par ailleurs, la détention d'actions nominatives de la Société peut être réalisée par une dématérialisation de leur conservation et de leur inscription dans les limites permises par les Lois.

Art. 9.1. Actions nominatives. En présence d'actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, ou la conversion des actions au porteur ou en actions dématérialisées.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives.

Art. 9.2. Actions au porteur. L'action au porteur est signé par les administrateurs conformément aux règles de représentation de la Société et indique (i) la date de l'acte constitutif de la Société et de sa publication, (ii) le montant du capital social, le nombre et la nature de chaque catégorie d'actions, ainsi que la valeur nominale des titres ou la part sociale qu'ils représentent, (iii) la consistance sommaire des apports et les conditions auxquelles ils sont faits, (iv) les avantages particuliers attribués aux fondateurs, (v) la durée de la Société, (vi) le jour, l'heure et la commune où se réunit l'assemblée générale annuelle.

Les actions au porteur sont déposées auprès d'un dépositaire désigné par le Conseil d'Administration, qui ne peut être un actionnaire de la Société.

Une fois déposée, les actions au porteur sont inscrites sur le registre des actions au porteur de la Société tenu par le dépositaire.

Le registre doit mentionner l'identité des actionnaires, le nombre des actions au porteur détenues, la date du dépôt et les dates de cession ou de conversion en action nominatives ou dématérialisées.

La propriété des actions au porteur fait l'objet d'une inscription sur le registre des actions au porteur de la Société.

Les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire et en cas d'inscription au registre des actions au porteur de la Société de toutes les mentions obligatoires.

Art. 9.3. Actions dématérialisées. L'action dématérialisée est matérialisée par une inscription en compte-titres au nom du titulaire de compte auprès d'un organisme de liquidation, d'un teneur de compte central, d'un teneur de comptes ou d'un teneur de comptes étranger.

Art. 9.4. Conversion des actions. Les détenteurs d'actions nominatives, au porteur ou dématérialisées peuvent, à toute moment, en demander la conversion, à leurs frais, en toutes autres formes, à l'exception des actions dématérialisées qui ne peuvent être qu'exclusivement converties en actions nominatives.

Les détenteurs d'actions doivent notifier à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, leur volonté de convertir leurs actions et la Société devra procéder à la dite conversion dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la réception de la notification.

Par dérogation, le Conseil d'Administration peut librement refuser de convertir des actions nominatives ou au porteur en actions dématérialisées en présence d'une demande en dématérialisation.

Art. 10. Transfert des actions. Les actions de la Société sont librement négociables.

Art. 10.1. Actions nominatives. Le transfert des actions nominatives sera opéré par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actions nominatives de la Société, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs.

La Société pourra accepter et inscrire dans le registre un transfert qui constate par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Art. 10.2. Actions au porteur. Le transfert des actions au porteur est rendue opposable envers la Société par un constat de transfert inscrit sur le registre des actions au porteur par le dépositaire.

Le dépositaire pourra accepter et inscrire dans le registre des actions au porteur un transfert qui constate par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

La notification du transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Art. 10.3. Actions dématérialisées. La cession s'opère par virement de compte à compte.

Art. 11. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 12. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateurs(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaire(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Les détenteurs d'actions dématérialisées peuvent accéder à toute assemblée générale et exercer leurs droits uniquement s'ils détiennent leurs actions au plus tard le quatorzième jour précédant l'assemblée à 24 heures, heure de Luxembourg.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent prendre part à une assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Ce ou ces actionnaires sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à l'assemblée.

Chaque action donne droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées, chaque action donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux actionnaire(s).

Les actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer un acompte sur dividende sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acompte sur dividende ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) ou les commissaire(s) aux comptes dans leur rapport au Conseil d'Administration vérifieront si les conditions pour la distribution d'un acompte sur dividende ont été remplies.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque action donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le Conseil d'Administration et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la primes d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Action pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

Art. 26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2016.

Souscription et libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions de la Société et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Ardent Oil (Luxembourg) Holding S.A. prénommée	50.000,-eur	50.000,-eur	50.000
Total	50.000,-eur	50.000,-eur	50.000

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de cinquante mille euros (50.000,-eur) est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat restera attaché au présent acte.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.600,-Eur.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le souscripteur précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- M. Dirk Cornelis Van Meurs né le 8 janvier 1944 à Hilversum et demeurant à Lovelands Farm, Lovelands Lane, GU 248DS Chobham Woking Surrey (Royaume-Uni);

- M. Jan DEKKER né le 19 mars 1948 à Gravenhage (Pays-Bas) et demeurant à 25 Van Merlenlaan 2101 GC Heemstede (Pays-Bas);

- Me. Charles DURO, né le 5 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et demeurant professionnellement au 3, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- M. Robert Dennis Moore né le 29 septembre 1957 à Birmingham (Royaume-Uni) et demeurant au 32 Park Road, Woking, Surrey, GU22 7BX (Royaume-Uni).

2. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg).

3. L'adresse de la Société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg).

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par sa dénomination et son siège social, ladite ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: DURO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09/01/2015. Relation: EAC/2015/682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13/01/2015.

Référence de publication: 2015005989/692.

(150007064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Caret Lob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005183/9.

(150005410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

WM International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 170.516.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005936/10.

(150005451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

DRS Logistic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 199, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.634.

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Santiago ALCARAZ FAJARDO, gérant de société, né à Houdeng-Aimeries (Belgique) le 22 juin 1959, demeurant à L-8011 Strassen, 199, route d'Arlon,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "DRS LOGISTIC S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176634, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement du notaire instrumentant alors empêché, en date du 3 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1389 du 12 juin 2013,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2126 du 31 août 2013;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-8011 Strassen, 199, route d'Arlon et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des Statuts comme suit:

"Le siège social est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'Associé Unique constate qu'en vertu de cessions de parts sociales sous seing privé du 14 octobre 2014:

- Monsieur Slavisa COLOVIC, né le 10 avril 1969 à Prijepolje (Serbie), demeurant à Novi Beograd, Bulevar Arsenija Carnojevic, 069 (Serbie), a cédé ses trente-trois (33) parts sociales qu'il détenait dans la Société à l'Associé Unique;

- Monsieur Rajko KUZIC, né le 30 août 1962 à Backo Dobro Polje Vrbas (Serbie), demeurant à I-23022 Chiavennadu, 9 Della Violina (Italie), a cédé ses trente-trois (33) parts sociales qu'il détenait dans la Société à l'Associé Unique.

Des copies de ces cessions de parts sociales, signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 6 des Statuts et Monsieur Santiago ALCARAZ FAJARDO, pré-qualifié, en sa qualité de gérant unique de la Société, les considère comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les parts sociales cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date des cessions.

Il a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogé à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la gérance de la Société et, à cet effet:

- nomme, pour une durée indéterminée, Monsieur Francisco PEREA COSTA, gérant de société, né à Alicante (Espagne), le 10 décembre 1974, demeurant à L-6460 Echternach, 19, Place du Marché, comme gérant technique;

- nomme, pour une durée indéterminée, l'actuel gérant unique Monsieur Santiago ALCARAZ FAJARDO, pré-qualifié, comme gérant administratif; et

- modifie le pouvoir de signature de la gérance comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide modifier l'objet social et de donner subséquemment à l'article 2 des Statuts la teneur suivante:
"La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration.

La Société a encore pour objet tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, le commerce en gros et en détail de boissons alcooliques et non alcooliques, de vins et spiritueux, de tabacs, cigarettes, souvenirs, cadeaux accessoires pour fumeurs et tous articles se rapportant à ces domaines.

La Société pourra également pour son propre compte, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, effectuer l'expédition, la manutention, le stockage, la distribution et le transport de documents, courrier et toutes autres marchandises par véhicule de moins de 3,5 tonnes, tant sur le territoire national, qu'international.

Elle pourra également procéder à la location de véhicules de moins de 3,5 tonnes sans chauffeur.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille cinquante euros et le comparant s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005254/84.

(150006020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Amstell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 134.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015006021/10.

(150006951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Advanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5290 Neuhaeusgen, 2, Kiischtewee.

R.C.S. Luxembourg B 41.096.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADVANZ S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015006009/12.

(150006990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.
